



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE RONTALON du 28 Juillet 2014

Présents : C. FROMONT, J-Y. BOUCHUT, P. PIECHON, J-P. THORAL, F. ISOREZ, M. JOYAUX, A. ZUPPETTI, B. BERTHOLON, C. JUGNET, F. GREGOIRE, V. SALIGNAT, A. STANIS

Absents excusés : Christèle CROZIER, donne pouvoir à Jean Paul THORAL, Eric CARRA

Absente non excusée : Mme Sylvianne MARDUEL

Désignation d'un secrétaire de séance : Franck GREGOIRE

Quelques remarques sur le compte rendu du conseil municipal du 30 juin 2014 :

Jean Yves BOUCHUT fait une remarque au sujet de la délibération prise au sujet des rythmes scolaires. Monsieur le maire lui rappelle que la décision a été prise à l'unanimité après discussion. Il y a une faute de frappe sur la commune de CHASSAGNY. Mr BERTHOLON demande de modifier l'horaire de la levée de séance, il faut lire 23 heures 20.

Approbation à l'unanimité du compte-rendu du Conseil Municipal du 30 Juin 2014 en tenant compte des remarques.

Monsieur le maire informe le conseil municipal du changement de l'ordre du jour avec l'arrêt du Plan local d'urbanisme reporté en septembre pour des raisons de procédure. Monsieur le maire informe les conseillers que le dossier d'étude du P.L.U. est consultable en mairie du 30 juillet au 27 septembre 2014.

1) Demande de subvention pour les travaux relatifs à l'amélioration de la circulation routière au hameau de la Tuilière dans le cadre de la dotation relative au produit des amendes de police

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'une lettre de Monsieur le Président du Conseil Général du Rhône en date du 20 mai 2014 relative à la répartition entre les communes de moins de 10 000 habitants, de la dotation de l'Etat provenant du produit des amendes de police concernant la circulation routière. Cette répartition s'effectue sous forme de subvention allouée pour des projets visant à améliorer la sécurité routière, étude et mise en œuvre de plans de circulation, création de parking, installation de signaux lumineux de signalisation horizontale, aménagement de carrefours, différenciation du trafic, travaux de sécurité routière.

Suite à plusieurs réclamations au sujet de la vitesse excessive sur la chemin de Tuilière et à un accident, Monsieur le maire propose qu'un aménagement pour la sécurité soit réalisé sur ce chemin et propose à la commission voirie de travailler sur ce sujet.

Le projet consiste en la pose de panneaux de limitation de vitesse à 30km, d'un aménagement de chicane, un sens prioritaire en venant de THURINS.

Monsieur le maire propose de présenter un dossier de demande de subvention pour ces travaux d'aménagement de la sécurité sur le chemin communal de la Tuilière dont les travaux ont été évalués à 9 360 €. Le conseil municipal vote à l'unanimité.

2) Tarifs pour le temps d'activités périscolaires

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le maire à signer les conventions avec les intervenants des animations des temps d'activités périscolaires lors de la séance du 30 juin 2014.

Le conseil devra approuver dans cette séance les propositions de tarifs pour les activités du T.A.P. :



INTERVENANTS DES RYTHMES SCOLAIRES

NOM	ACTIVITES	TARIFS
Mme Sonia VARJABEDIAN	Anglais	35,00 €
Mr Henri ESCOT Association ANAHATA	Yoga	53,00 €
Mme Christine THORAL	Sensibilisation à l'environnement et autres	40,00 €
Mme Annie BROSSARD	Musique	35,00 €

Monsieur le maire propose au conseil municipal une proposition de tarif pour les enfants qui fréquenteront les temps d'activités périscolaires le mardi après-midi de 13 h 45 à 16 h 45. Le coût a été évalué à 669 € par jour. Ce qui représente un coût pour les parents de 4 842 € pour l'année scolaire 2014-2015. Monsieur le maire rappelle que la subvention à recevoir de l'état est déduite de la participation parentale.

77 enfants sont inscrits sur une prévision de 88 initialement, Monsieur le maire rappelle la date butoir fixée au 31 juillet 2014 pour l'inscription des enfants au temps d'activités scolaires

Monsieur le maire propose des tarifs pour les temps d'activités périscolaires à compter de la rentrée de septembre 2014 :

- 1,50€ pour les petits de la maternelle faisant la sieste
- 2€ pour les autres élèves

Vote à l'unanimité pour ces tarifs.

3) Augmentation du tarif du taxi pour le transport des repas du restaurant scolaire et du ticket du restaurant scolaire

Le taxi de Saint-Laurent-d'Agnay qui transporte les repas du restaurant scolaire de MORNANT à celui de RONTALON a adressé un nouveau devis :

- 19,60€ HT par voyage à compter du 01/08/2014

Le précédent tarif était de 19€ HT à compter du 1^{er} janvier 2014.

Le coût du repas fourni par le restaurant de MORNANT a augmenté également pour la rentrée scolaire 2014-2015, Monsieur le Maire propose une augmentation du ticket du restaurant scolaire et présente une simulation des tarifs.

Si l'on garde le même tarif, la commune a un déficit de 5 112,80€ et si l'on passe le ticket à 4,80€ il sera de 4 160,80€.

La commission finances devra étudier les possibilités financières de la commune pour absorber cette augmentation.

Les tarifs sont soumis au vote :

Pour le taxi :

Prestation de 19,60 € H.T. par voyage à compter du 01 août 2014.

Pour le ticket de cantine :

- 4,80€ à compter de la rentrée scolaire 2014-2015

Vote : 12 voix pour et une abstention.



4) Débat sur la mise en place d'une garderie périscolaire le mercredi à 12 heures

Une vingtaine de parents d'élèves ont demandé la mise en place d'une garderie périscolaire le mercredi de 12 heures à 13 heures.

Ce service sera payant pour les familles avec le tarif de 2 € la séance même tarif que pour la garderie périscolaire du matin et du soir.

On pourra accueillir 28 enfants maximum.

Les parents devront inscrire leurs enfants lors de la permanence qui aura lieu le jeudi 28 août 2014.

Vote à l'unanimité pour la mise en place de la garderie périscolaire le mercredi de 12 h à 13 heures.

5) Délibération pour la Constitution d'une Société Publique Locale (SPL) dénommée «enfance en pays mornantais»

Les élus communautaires en séance du conseil communautaire du 24 septembre 2013, ont approuvé la création d'une Société Publique Locale (SPL) pour la mise en œuvre de la compétence enfance intercommunale et d'un centre de ressources pour les actionnaires.

La création d'une Société Publique Locale (SPL) ayant pour objet social :

«La SPL a pour objet la gestion et l'animation des actions en faveur des enfants et des familles sur le territoire de ses membres, en l'occurrence le Pays Mornantais.

L'activité principale de la SPL sera la mise en œuvre des accueils de loisirs intercommunaux actuellement gérés par l'association LPM pour le compte de l'intercommunalité ainsi que la mise en place d'un centre de ressources enfance pour le compte de ses actionnaires.

La SPL aura pour capital social : 130 000€ répartis entre tous les actionnaires : communes et intercommunalité.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de la constitution d'une Société Publique Locale (SPL) régie par les dispositions des articles L.1531-1, L.1521-1 et suivants au Code Général des Collectivités Territoriales,

Dénommée : **Enfance en Pays Mornantais** dont l'objet social est le suivant : «la SPL a pour objet la gestion et l'animation des actions éducatives et de loisirs en faveur des enfants et des familles sur le territoire de ses membres, en l'occurrence le Pays Mornantais» et la durée de 99 ans.

Le Conseil Municipal de RONTALON : à l'unanimité,

- a) Procède à l'adoption des statuts de la société qui sera dotée d'un capital de 130 000 euros dans lequel la participation de la commune de RONTALON est fixée à 1 200 € ;
- b) Autorise le Maire à prendre ou signer tous les actes utiles à la constitution de ladite société ;
- c) Désigne Mme Christèle CROZIER comme son représentant permanent à l'Assemblée Générale des actionnaires ;
- d) Et désigne Mme Pascale PIECHON aux fins de représenter le Conseil Municipal au sein de l'Assemblée Spéciale des actionnaires non représentés directement au Conseil d'Administration de la Société Publique Locale (SPL)
- e) Autorise Madame Pascale PIECHON, le représentant à l'Assemblée Spéciale, désigné ci-dessus, à accepter les fonctions qui pourraient lui être proposées dans le cadre de son mandat, et notamment les fonctions de Président de l'Assemblée Spéciale ou de représentant de l'Assemblée Spéciale au sein du Conseil d'Administration, ou, éventuellement de censeur au sein du Conseil d'Administration.



- f) Autorise Madame Pascale PIECHON, le représentant à l'Assemblée Spéciale à assurer la présidence du Conseil d'Administration en son nom dans le cas où le Conseil d'Administration désigne Mme Pascale PIECHON à cette fonction.

6) Demande d'aide financière à l'agence de l'eau dans le cadre du contrat de rivière du Garon pour les futurs travaux d'assainissement rue des Canuts

En 2015, sont programmés des travaux de mise en séparatif des réseaux rue des canuts dans le cadre du contrat de rivière du Garon. Le montant estimatif a été évalué à 250 000 € H.T.. Monsieur le Maire propose de demander une subvention auprès de l'agence de l'eau représentant 30 % du montant H.T. des travaux qui devraient être de l'ordre de 75 000 €.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

7) Demande d'aide financière à Monsieur le Sénateur dans le cadre de la dotation parlementaire pour l'aménagement de la maison de l'ancienne poste acquise en mars 2014

Monsieur le maire rappelle que ce bâtiment sera composé d'un local commercial au rez et de deux logements sociaux en étage.

Le montant estimé des travaux s'élèvent à 240 000 € Monsieur le maire propose de demander une subvention la plus élevée possible à Monsieur le Sénateur pour financer ces travaux.

Le conseil municipal vote à l'unanimité

8) Augmentation des charges mensuelles de la locataire Mme DAVID, dont l'appartement est située au 22 rue des Canuts

Une provision de charges de 60 € demandée mensuellement à Mme DAVID pour les charges locatives chauffage collectif au gaz, eau chaude, est insuffisante. Afin de réduire la régularisation des charges en juin de chaque année, Monsieur le Maire demande de prélever 80 € de charges locatives mensuelles à compter du 1^{er} septembre 2014.

Vote du conseil à l'unanimité pour ce montant.

9) Désignation d'un membre au groupe de pilotage jeunesse de la communauté de communes du pays mornantais

Candidate Mme Pascale PIECHON

Le conseil municipal vote à l'unanimité

10) Désignation d'un référent du centre communal d'action sociale au centre d'action sociale intercommunale

Candidates Audrey STANIS et Valérie SALIGNAT

Le conseil municipal vote à l'unanimité pour Audrey STANIS qui sera la référente au centre social intercommunal.

Questions diverses :

• Un courrier a été reçu de la communauté de communes du pays mornantais titulaire de la compétence «élimination et valorisation des déchets des ménages et assimilés» demandant le nom d'un élu pour participer au groupe de travail de la commission d'instruction communautaire Voirie/Réseaux/Déchets. Monsieur Jean-Yves BOUCHUT se porte candidat et est désigné.

• Un autre courrier de la COPAMO demandant un ou plusieurs élus de participer à la commission d'instruction communautaire «urbanisme/habitat/agriculture/espaces naturels.



Eric CARRA sera sollicité et si sa réponse est non, Jean-Yves BOUCHUT sera l' élu désigné.

- Monsieur le maire annonce l'université des maires et élus du Rhône dont la 3^{ème} session aura lieu à MORNANT le vendredi 05 septembre 2014. Monsieur le maire invite les élus intéressés à s'inscrire. Jean Paul THORAL se désigne pour y assister.

- Le Concours de boules intercommunal aura lieu à MORNANT le samedi 30 août 2014. Monsieur le maire invite les élus à constituer une quadrette au plus vite.

- Monsieur le maire informe de 2 courriers reçus du Conseil général et du syndicat mixte des transports du RHONE demandant le nombre d'enfants habitants dans les hameaux et qui emprunteront la ligne 728 à la rentrée scolaire 2014-2015.

Suite au changement d'horaire de l'école à la rentrée, le Conseil Général informe que le transport scolaire ne sera pas assuré le mercredi.

Monsieur le maire a demandé un devis aux transports VENET de DUERNE avec un coût de 97,90 € par mercredi. La commune ne pouvant pas prendre en charge cette dépense supplémentaire, monsieur le maire propose que les enfants utilisent le transport à la demande.

Compte rendu commission voirie

Les travaux de point à temps réalisés la semaine dernière n'ont pas été réalisés correctement. Mr Thoral demandera au service voirie de la COPAMO de revoir l'entreprise.

La visite du concours du fleurissement départemental a eu lieu le 09 juillet 2014, des encouragements et avis positifs du jury.

Mr THORAL informe le conseil qu'un inventaire des parcelles ayant de l'ambrosie a été réalisé et qu'une lettre sera envoyée pour la destruction avant la floraison aux propriétaires concernées.

Une information est faite sur le panneau lumineux.

Les travaux du jardin de la rentrée continuent normalement selon le planning établi.

Monsieur le maire donne le compte rendu du dernier conseil communautaire, de la constitution de la S.P.L. avec démarrage en début d'année 2015.

Les travaux du centre nautique avancent pour une ouverture en septembre 2015 au public.

Monsieur le maire propose une réunion de la commission P.L.U. le lundi 1^{er} septembre 2014 à 20 h 30. Une convocation sera envoyée.

La clinique vétérinaire n'est pas encore ouverte. Se renseigner.

Monsieur le maire lève la séance à 22 h 22.